Déclaration liminaire des représentants
Solidaires Finances Publiques
Section Disi - Ile de France
CSA Local du 12/12/2023

Monsieur le Président,

Nous participons à ce dernier CSA Local de l'année. Une année qui a hélas encore vu de nombreux événements dramatiques au plan international que nous avons évoqués dans la liminaire de la dernière instance.

Nous rappelons que Solidaires s'inscrit depuis toujours dans la lutte contre tous les racismes et toutes les discriminations, et dénonce avec force tous les actes de violence et d'extrémisme.

Sur le plan national, nous déplorons le creusement des inégalités sur fond d'inflation toujours galopante (13 % depuis 2021), touchant tous les secteurs (46 % pour l'énergie et 22 % pour l'alimentation à titre d'exemples).

Pour les agents de la DGFiP, les mesures prises en milieu d'année sont loin de satisfaire nos collègues. La revalorisation de 1,5 % du point d'indice dès juillet 2023, et l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024, ne compensent pas l'augmentation générale des prix.

Le ministre Guérini prétend que les mesures prises au 1er juillet 2023 couvriront également l'année 2024.
Les chiffres sont pourtant implacables. De février 2017 à juillet 2023, l'augmentation du point d'indice est de 5,6 % à mettre en regard d'une inflation de 17 % selon l'INSEE.

Pour l'année 2023, il est identifié une inflation à 5,8 % selon la Banque de France. Pour 2024, l'inflation est annoncée autour de 3 %, soit +8,8 % sur 2023-2024. Les mesures de revalorisation ne représentent que 2,5% sur cette même période. Ainsi 2024 ne doit pas être une année blanche face à la persistance d'une inflation soutenue. De nouvelles augmentations se profilent à l'horizon pour tous les agents (énergie et assurances par exemple).

Bref !!! Le compte n'y est pas !!!

Nous réaffirmons notre volonté de formuler nos revendications sur les rémunérations avec, au minimum, la compensation de l'inflation.

Et nous continuerons à réclamer notre dû !

Le gouvernement ne peut pas continuer durablement à accentuer le décrochage des rémunérations des agents publics, en offrant des salaires de misère.

Pour en revenir aux sujets de notre CSA, nous sommes évidemment favorables à un accueil des apprentis. Cette pratique tend à se développer au sein de notre administration et elle va permettre aux jeunes étudiants d'acquérir une expérience professionnelle. Cela pourrait, éventuellement, leur donner envie d'intégrer nos services si ces derniers restent attractifs, aussi bien en termes de rémunération, de mission et de progression de carrière.

Par ailleurs, nous ne comprenons pas pourquoi, ils n'ont pas été bénéficiaires de la prime pouvoir d'achat.

Sur le point relatif au bilan sur le télétravail, un tableau nous présente un taux mensuel de télétravailleurs, ce qui nous apparaît comme peu parlant car nous n'avons pas d'éléments comparatifs avec un public semblable comme peuvent l'être les autres Disi par exemple. De plus, sont considérés comme télétravailleurs, les agents ayant télétravaillé au moins une demie-journée par mois, ce qui biaise l'interprétation que l'on pourrait en faire. Certains tableaux font apparaître des données soit nationales soit « directionnelles ». Ce terme est imprécis car nous ne savons pas s'il correspond à notre Disi ou s'il se réfère à un autre périmètre.

S'agissant de la nouvelle organisation de l'équipe d'hébergement, nous avons bien constaté que depuis le 1er septembre, sa composition ne comprend plus aucun fonctionnaire, ni contractuel. Cela était pourtant le cas avant la réorganisation. Solidaires Finances Publiques rappelle son attachement au statut de la fonction publique ainsi qu'au recrutement de fonctionnaires pour remplir les missions de la DGFIP.

Le document que vous avez bien voulu nous communiquer pour la préparation de cette instance, spécifie des bénéfices attendus suite à cette réorganisation, mais n'explique en aucune façon pourquoi cette équipe est intégralement constituée de prestataires et non de fonctionnaires. Nous attendons que vous nous l'expliquiez en séance.

Enfin, nous avons quelques questions diverses.
- 29 fiches de postes ont été publiées sur le site intranet de la DISI Ile-de-France. Pouvez-vous nous faire un point d'avancement sur ces futurs recrutements ? Le tableau actualisé des emplois et des effectifs à la Disi Ile-de-France que nous avions réclamé le 16 octobre puis le 30 octobre ne nous a toujours pas été fourni.

- Nous avions évoqué lors de la formation spécialisée du 28 novembre, le sujet de la restauration de l'Esi Paris. Avez-vous des informations sur le sujet à nous communiquer par rapport à notre demande ?

- Concernant les Dati de Noisiel, lors de cette même instance, il avait été demandé qu'une communication soit faite auprès des agents, expliquant la procédure d'utilisation. Cette communication n'est toujours pas effective.

- Actuellement la Cid Paris-Centre sur le site de Paganini dispose d'un bureau de 91m² qui lui sert de poste de travail, d'atelier de soclage et de lieu de stockage. Suite à la réorganisation du bâtiment, il a été annoncé que ce service disposera d'un espace total de 50m² (sur deux bureaux) pour les mêmes besoins. Ces deux bureaux sont positionnés au

rez-de-chaussée, ce qui pose des problèmes de sécurité. De plus, l'équipe intervenant sur ce site, composée de 3 agents, devrait être renforcée pour un effectif de 4 ou 5 agents. La Disi a t'elle été associée à cette réorganisation ? Il nous semble évident que l'espace prévu est trop restreint et ne présente pas les garanties de sécurité requises.

- Suite à votre rencontre à Noisiel avec les agents de la IIA, ceux-ci sont toujours dans l'expectative, notamment en raison des missions qui leur ont été proposées si le départ de la IIA devait se confirmer. Si réellement ces missions devaient partir, envisagez-vous une nouvelle mission à l'Esi Noisiel pour cette équipe ou, sinon, quels sont les postes qualifiés qui seront réellement proposés à nos trois collègues ?

Nous vous remercions de votre attention.